



Kinésithérapeute ! ...et maintenant ?

Check-list

pour démarrer son activité

Start-up Kinésithérapeute

1. J'ai reçu mon attestation provisoire de diplôme. _____
2. J'ai fait parvenir ma demande d'agrément à la Communauté Française, éventuellement par l'intermédiaire de l'Université/La Haute Ecole, et j'ai demandé que mes données soient transmises à l'INAMI. _____
3. J'ai reçu mon agrément de la Communauté et mon VISA du SPF Santé Publique. _____
4. J'ai reçu mon numéro INAMI. _____
5. J'ai souscrit une assurance responsabilité civile kinésithérapeute, gratuite jusqu'au 31/12/2024, auprès de Curalia. _____
6. J'ai souscrit mon contrat INAMI auprès de Curalia. _____
7. Je me suis mis(e) en règle en matière de Mutualité. _____
8. Si je commence comme indépendant, j'ai demandé à Curalia de m'affilier à une Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants et de m'inscrire à la Banque Carrefour des entreprises. _____
9. Si je commence comme employé, je me suis inscrit au FOREM - ACTIRIS. _____
10. Je me suis inscrit(e) auprès d'Axxon (Association professionnelle). _____
11. J'ouvre mon cabinet. _____

Assurances

1. Je n'habite plus au domicile de mes parents. J'ai souscrit auprès de Curalia l'assurance incendie obligatoire pour mon nouveau domicile et je bénéficie d'une assurance RC familiale gratuitement pendant un an. _____
2. J'achète une voiture à mon nom et j'ai souscrit auprès de Curalia :
 - Une assurance RC voiture et je bénéficie d'une assurance protection juridique gratuitement pendant un an. _____
 - Une assurance omnium. _____
3. Comme indépendant, j'ai souscrit une assurance revenu garanti KINERISK pour m'assurer un revenu en cas d'incapacité de travail dû soit à une maladie ou un accident. _____
4. Si j'installe un cabinet, je souscris auprès de Curalia :
 - Une assurance incendie. _____
 - Une assurance solde restant dû pour couvrir mon emprunt professionnel. _____



plus d'info ?
www.jesuiskine.be



rejoignez-nous sur Facebook
start@curalia



Kinésithérapeute ! ...et maintenant ?

Numéros utiles

Communauté française - Fédération Wallonie Bruxelles

Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS)

Rue Adolphe Lavallée 1 - 1080 Bruxelles
02/690.89.20 (le jeudi de 9h à 12h) | agreementsante@cfwb.be
<https://agreementsante.cfwb.be/>

INAMI

Service des soins de santé - Section kinésithérapie

Avenue Galilée 5/01 - 1210 Bruxelles
Call center 02/739.74.79 | kinefr@riziv-inami.fgov.be
- lundi et jeudi de 13h à 16h ;
- mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.
N'oubliez pas d'avoir votre numéro INAMI à portée de main.

CURALIA

Assurances et Pension

Rue des Deux Eglises 33 - 1000 Bruxelles
02/735.80.55 | info@curalia.be | www.curalia.be
www.jesuiskine.be | Facebook: [start@curalia](https://www.facebook.com/start@curalia) | Instagram: [curalia_be](https://www.instagram.com/curalia_be)

AXXON: Physical therapy in Belgium

Association Professionnelle de kinésithérapeutes

Imperiastraat 16 - 1930 Zaventem
02/709.70.80 | info.fr@axxon.be | www.axxon.be
Le secrétariat d'AXXON est à votre disposition le lundi de 8h à 15h et le mardi et le jeudi de 8h à 14h30.

XERIUS

Caisse sociale

Bureau à Bruxelles et Louvain-la-Neuve
Service Starters : tel. 02/609.62.30 - e-mail: ol.bruxelles@xerius.be (Bruxelles)
tel. 010/75.31.90 - e-mail: guichet.lln@xerius.be (Wallonie)
info@xerius.be | www.xerius.be

Service de l'emploi

En Wallonie: inscrivez-vous au FOREM

Contact center: 0800/93.947 (entre 8h et 17h) | www.leforem.be

À Bruxelles: inscrivez-vous chez ACTIRIS

Contact center: 0800/35.123 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30)
www.actiris.be